

Le parlement gêné aux entournures

WALLONIE Un président ambitieux mais l'agenda de la session sera compliqué

► Avec une majorité d'une voix, MR et CDH craignent les réunions matinales.

► La majorité veut des séances plénières à partir de 14 heures.

► André Antoine promet pourtant une année de travail intensif.

Ce jeudi à Namur, André Antoine (CDH) aura fort à faire pour maintenir la sérénité à l'occasion de la réunion de la Conférence des présidents du parlement wallon. Le président d'assemblée a de grandes ambitions pour la session qui débute. Mais il devra d'abord régler les problèmes d'intendance liés aux nouveaux équilibres politiques en Wallonie: la majorité MR-CDH compte officiellement 38 sièges sur 75. C'est juste, très juste.

Surtout à 9h30 du matin pour des députés qui viennent de Mouseron, d'Arlon ou de Verviers... On l'a constaté la semaine dernière lors du tour de chauffe autour de la Cour des comptes: un seul député manquait pour voter l'urgence et le parlement parut bien dépeuplé. La majorité cherchait une parade pour éviter les retards systématiques, les querelles de procédure et parfois le... ridicule.

Elle l'a trouvé: les séances plénières du mercredi ne débiteront désormais qu'à 14 heures, ce qui donnera à chacun le

temps d'arriver en séance sans se presser. Pour occuper les députés, la commission des affaires générales se réunira en matinée. Il suffisait d'y penser.

L'opposition va hurler au stratagème de bas étage. Du haut de son perchoir, André Antoine tempère: «*Concentrer les travaux sur l'après-midi et donc souvent en soirée, ce n'est pas ma volonté. Mais cela répond à une demande des députés de la majorité qui veulent des horaires plus fixes. A un an des élections communales, on peut le comprendre, ils sont occupés... Mais je crois que l'agenda imposera souvent des travaux en matinée aussi, ne nous leurrons pas.*»

« Concentrer les travaux sur l'après-midi et donc souvent en soirée, ce n'est pas ma volonté » ANDRÉ ANTOINE

Le parlement wallon a franchi un cap lors de la session 2016-2017: plus de mille heures de réunion en commissions ou en plénière. Les députés ont notamment débattu de 48 propositions de décrets et de 78 projets de décret. Et voilà que la majorité étriquée née d'un été chahuté impose un confinement des travaux en plénière. Le monde à l'envers? «*En juillet déjà, nous avons eu des difficultés puisque deux députées étaient sur le point d'accoucher, rappelle André Antoine. Les circonstances de la vie doivent permettre des absences. Je plaide pour un gentlemen's agreement entre tous les partis.*»

La polémique de rentrée agace

le président d'assemblée. Il rappelle que l'année écoulée fut «*historique*» pour le parlement de Wallonie: commission d'enquête Publifin, travaux sur le Ceta, panel citoyen et... première motion de méfiance à l'égard d'un gouvernement. A l'occasion

des Fêtes de Wallonie, l'élu CDH va marteler sa détermination à hausser encore le niveau.

Après le succès du panel citoyen (une première en Belgique) consacré au vieillissement de la population, le parlement wallon s'apprete à rééditer

l'expérience. Le thème de la jeunesse devrait être retenu. Dans le même ordre d'idées, André Antoine compte importer en Wallonie le modèle français de co-construction des textes législatifs, entre des citoyens et des élus. Il veut aussi faire aboutir la consultation populaire: «*La Wallonie a été la première à s'engager sur cette voie. Mais on attend toujours les textes...*»

«*Dans les mois qui viennent, il faut que l'initiative parlementaire s'impose, ajoute le président. Avec une majorité aussi étroite, le député doit trouver toute sa place dans le travail législatif. Il ne peut plus se contenter d'être le supporter qui applaudit ou qui siffle les ministres. Les propositions de décret doivent être privilégiées. Je veux aussi confier une mission de prospective et d'évaluation aux élus: il est temps de faire le point sur certaines législations devenues trop complexes, et d'en tirer les conclusions.*»

L'intention présidentielle est

louable. Mais elle risque de se heurter à l'agenda des parlementaires lorsque les séances débiteront en début d'après-midi pour s'achever dans la nuit. «*Une majorité qui ne serait pas en nombre, cela ne me dérange pas, conclut André Antoine, fataliste. L'opposition et les journalistes allumeront la majorité. Et on reconvoquera tout le monde...*» ■

ERIC DEFFET

CITOYENNETÉ

Toi aussi, rédige ton décret

Les citoyens wallons qui le souhaitent peuvent déjà apporter leurs contributions aux textes législatifs publiés sur le site internet du parlement. Un succès: en un an, le nombre de commentaires a quadruplé, de 38 à 176 suggestions venues du public. Mais André Antoine ne veut pas en rester là: «*Nos dispositifs consultatifs seront bientôt complétés par un dispositif de co-construction de la loi*», explique le président du parlement. Le modèle est français et se nomme «*Je fais la loi*». Citoyens et élus travaillent ensemble à une évolution de la législation comme l'explique le site internet parlement-et-citoyens.fr. A Paris, des textes sur la société numérique ou sur la lutte contre les pesticides ont déjà bénéficié de cette collaboration originale.

E.D.